

PROGRAMME RÉGIONAL DE LA FORÊT ET DU BOIS CONTRAT DE FILIERE

GT n°1, Réunion du 18 octobre 2016

**Orientation stratégique :
Dynamiser la formation et la communication**

Projet d'intégration post-réunion

Conformément aux éléments de méthode présentés lors de la réunion commune aux trois groupes de travail, le 30 septembre, il n'est pas établi de comptes-rendus ou relevés de décisions des réunions de groupes de travail, mais une restitution rédigée des thèmes abordés selon un format permettant ensuite, de manière plus opérationnelle, leur intégration « en l'état » dans le PRFB et le contrat de filière.

La présente restitution s'inscrit dans l'esprit d'un travail itératif de rédaction de ces documents.

Il s'agit d'une première version appelée à évoluer selon les propositions des services, organismes et participants au groupe de travail impliqués dans la réflexion, qui sont donc invités à faire toutes observations et propositions d'amélioration jugées utiles.

La rédaction proposée repose à la fois sur :

- les contributions écrites réalisées par les acteurs de la filière au cours de l'été ;
- les orientations stratégiques, orientations et enjeux identifiés dans les plans d'action, programmes ou contrats nationaux et régionaux pris en compte ;
- les contributions orales formulées par les participants au groupe de travail.

Les interventions en réunion de groupe de travail ont parfois pu conduire à évoquer des sujets qui avaient plus naturellement vocation à être valorisés sous d'autres orientations stratégiques. Elles ne sont à ce titre pas restituées dans la présente note, mais sont susceptibles d'apparaître dans les documents d'intégration des réflexions d'autres groupes de travail.

Pour des raisons liées à la nécessité de définir un cadre d'actions clés sur des bases ambitieuses mais réalistes, l'annexe « synthèse des actions à mettre en œuvre » ne reprend que les actions les plus emblématiques du projet de programme/contrat, qui auront vocation à être priorisées, confiées à un ou des pilotes et faire l'objet d'un suivi de mise en œuvre. Les orientations stratégiques et les objectifs proposés dans le corps du document constituent toutefois un référentiel plus général pour la dynamique de filière, en application duquel les acteurs, selon les cas, soit développent déjà des actions dans le cadre des interventions qui leur sont propres, soit pourront éventuellement être conduits à engager de nouvelles actions à l'avenir, selon les décisions de leurs instances compétentes.

L'intégration proposée, en ce qu'elle comporte des orientations stratégiques et opérationnelles qui relèvent d'une validation à un échelon adapté de la gouvernance, garde le statut de document de travail, n'engage pas les parties prenantes et ne préjuge pas de la rédaction finale qui sera intégrée dans le PRFB et le contrat de filière en particulier tant qu'elle n'aura pas été débattue et validée en CRFB.

SOMMAIRE

AXE STRATÉGIQUE III	
DYNAMISER LA FORMATION ET LA COMMUNICATION	3
Objectif n° III.1 : Adapter les formations initiales et continues	3
Objectif n° III.2 : Cibler et renforcer la communication.....	6
ANNEXE.....	10
SYNTHÈSE DES ACTIONS À METTRE EN OEUVRE.....	10

AXE STRATÉGIQUE III DYNAMISER LA FORMATION ET LA COMMUNICATION

Objectifs :

- III.1 : Adapter les formations initiale et continue
- III.2 : Cibler et renforcer la communication

Objectif n° III.1 : Adapter les formations initiales et continues

Le Grand Est présente un dispositif de formation très complet sur la filière forêt bois, qui constitue une force, mais oblige dans le même temps à s'interroger sur les actions à mobiliser pour que les meilleures potentialités en soient retirées pour la région.

Des évolutions importantes sont intervenues depuis quelques années dans la structuration de ce dispositif, en particulier avec la création du campus des métiers et des qualifications bois, qui vise notamment à devenir un pôle d'excellence pour la formation aux métiers de la transformation et de la valorisation du bois.

Les enjeux de la formation et de l'orientation professionnelles concernent les jeunes en formation initiale, les salariés tout au long de la vie et les demandeurs d'emploi afin de répondre aux besoins en compétences de la filière et favoriser l'insertion professionnelle.

Les dispositions relatives à l'observation et à la prospective (besoins en compétences actuels et futurs), à la promotion des métiers, au pilotage des formations professionnelles, initiales et continues, seront déclinées au plan opérationnel dans le contrat d'objectifs territorial (COT) « filière bois »¹.

Optimiser la carte de l'offre de formation

La réforme territoriale doit conduire à se réinterroger sur les formations présentes dans le Grand Est, selon leur nature et les niveaux

de qualification associés, afin de tirer pleinement profit du maillage territorial des centres formation.

Ainsi, l'offre de formation pour les métiers de la filière forêt bois pourrait utilement faire l'objet d'une analyse sur :

- la répartition géographique de l'offre et sa structuration en termes de niveaux, voies et secteurs professionnels ;
- les besoins en formation non satisfaits et, à l'inverse, les formations qui peinent à assurer des débouchés ;
- les voies d'amélioration possibles, dont les synergies susceptibles d'être envisagées entre les établissements.

Il pourrait être judicieux d'étudier les modalités selon lesquelles les filières de formation les plus attractives pourraient entraîner les autres, en s'appuyant sur les réflexions initiées à ce propos par le campus des métiers et des qualifications bois.

Promouvoir la formation en alternance : apprentissage, contrat de professionnalisation

Comme dans d'autres secteurs professionnels, les formations en alternance de la filière forêt bois, bien qu'elles constituent des formations efficaces pour l'insertion dans la vie active, connaissent un succès mitigé, en particulier concernant les niveaux V et IV².

Les raisons de cette situation sont multiples : une mauvaise image des formations professionnelles, qui ne suscitent pas

¹ Le contrat d'objectif territorial (COT) « filière bois » décline au plan opérationnel les orientations stratégiques du contrat de plan régional de développement des formations et d'orientation professionnelles élaboré par la Région au sein du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles. Il est également articulé avec les autres cadres d'intervention liés à la filière, dont le PRFB, le contrat de filière, l'EDEC, le campus des métiers et des qualifications, etc. La filière bois au sens du COT couvre l'ensemble des secteurs de la filière à l'exception du papier-carton et de la chimie verte, qui sont traités dans le cadre du COT « industries ». Enfin, le secteur du bois construction est couvert à la fois par le COT « filière bois » et le COT « construction et travaux publics ».

² Niveaux I et II : diplômes d'ingénieurs, de vétérinaires, paysagistes, doctorats, masters, licences professionnelles ; Niveau III : brevet de technicien supérieur agricole (BTS), certificat de spécialisation (CS) ; Niveau IV : Baccalauréats professionnel, technologique et général, brevet professionnel (BP), certificat de spécialisation (CS) ; Niveau V : certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPA), brevet d'études professionnelles agricoles (BEP), brevet professionnel agricole (BPA), certificat de spécialisation (CS).

suffisamment l'intérêt des jeunes, de leurs parents et des acteurs de l'orientation ; une difficulté à mobiliser un accompagnement financier adapté et à susciter l'intérêt des entreprises partenaires ; les contraintes de disponibilité au sein de l'entreprise face au temps à consacrer pour le tutorat ; une réglementation du travail spécifique pour les apprentis mineurs ; etc.

Le développement de l'alternance pour la filière forêt bois sera soutenu par les acteurs institutionnels et professionnels en région, à partir des facteurs de faiblesse identifiés et des leviers d'action pour stimuler ces voies de formation.

Mobiliser l'expertise sur les besoins en formation en lien avec les professionnels

La mise en adéquation des formations au regard des besoins de la filière suppose d'établir des liens étroits entre les professionnels et les organismes de formation, selon des passerelles d'identification et de relais de ces besoins.

Il existe notamment un besoin d'identification réactive des évolutions qui interviennent dans l'entreprise et que, très souvent, les élèves formés quelques années auparavant sont les plus susceptibles de faire apparaître.

L'interprofession sera chargée d'assurer une fonction de passerelle entre les structures de formation et les acteurs de la filière. Elle procédera à des enquêtes régulières auprès des professionnels afin d'identifier et relayer leurs besoins en formation. Elle appréciera le niveau de développement à donner à l'action, qui peut se concevoir comme une interface simple de collecte, d'agrégation et de transmission de données d'enquête ou, le cas échéant, plus structurée en partenariat avec l'observatoire régional emploi formation (OREF).

Former les architectes, maîtres d'œuvre et entreprises de la construction à l'utilisation du bois

L'image de la filière est fortement attachée à l'appréciation du grand public vis-à-vis de l'usage du bois dans la construction.

Si la perception de la qualité dépend du soin apporté par les industriels à la fabrication de leurs produits en bois et dérivés du bois, le ressenti de bien-être est lié à la bonne mise en

œuvre de ces produits et donc à la compétence des entreprises de travaux.

La formation des architectes tend désormais à intégrer les enjeux du bois et les professionnels de l'architecture sont de plus en plus sensibilisés à la construction bois. Il peut néanmoins subsister des besoins :

- de diffusion large des convictions sur les atouts de la construction bois dans l'ensemble de la profession, vis-à-vis de laquelle l'ordre des architectes pourrait être invité à confier une mission d'ambassadeur à ses membres les plus engagés en région ;
- de formation continue, par exemple sur le vieillissement du bois ;
- de développement d'axes de travail sur des sujets particuliers, dont par exemple la modélisation numérique du bâtiment (BIM)³ appliquée au bois construction.

Pour les autres métiers, la mise sur le marché de produits techniques (freine-vapeur, fenêtres passives, nouveaux isolants,...) à intégrer dans la construction bois nécessite un haut niveau de qualification afin de garantir une qualité d'exécution en phase avec les performances attendues selon les réglementations en vigueur, notamment thermique et phonique. Cette nécessité pourra en particulier imposer de mettre l'accent sur la formation des artisans. Le COT précisera les filières de formation adaptées afin que les programmes à tous les niveaux soient à jour des dernières connaissances et pratiques professionnelles sur l'utilisation du bois en construction.

Développer les outils de formation en phase avec l'évolution technologique

Le développement de formations en phase avec l'évolution technologique (informatique embarquée, simulateurs, robotique,...) répond aux nécessités des entreprises de la filière, de l'exploitation forestière à la transformation du bois pour ses différents usages.

Pour les métiers de la forêt et du bois il s'agit aussi d'un levier pour susciter l'attrait des jeunes, qui tendent aujourd'hui à vivre en

³ *Building Information Model*. Une grande partie des acteurs est positionnée sur de la préfabrication, qui requiert déjà d'intégrer les outils liés au numérique dès l'amont. Il s'agit donc de rebondir sur cette avance afin de ne pas prendre de retard par rapport aux évolutions du BIM. En région, le pôle Fibres-Energivie a engagé des initiatives afin d'aider les acteurs du Grand Est à se lancer dans la modélisation numérique.

symbiose avec les jeux vidéo, les réseaux sociaux via les téléphones portables et tablettes tactiles.

Accompagner les entreprises dans leurs besoins en formation et faire progresser le niveau de compétences des actifs de la filière

Un accord d'engagement de développement de l'emploi et des compétences (EDEC) sera mis en place pour la formation dans la filière bois en région Grand Est. Cet accord, associant les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA), le Conseil régional et l'Etat, permettra d'anticiper les effets des mutations économiques sur l'emploi, de prévenir les risques d'inadaptation à l'emploi des actifs et de répondre aux besoins de développement des compétences des salariés et des entreprises.

Développer l'intégration des enjeux de sécurité et de pénibilité dans les formations

Les enjeux de la sécurité et de la pénibilité au travail ont vocation à être pris en compte selon les réglementations en vigueur et diverses instances et cadres d'action, dont les commissions paritaires d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CPHSCT)⁴, les plans régionaux santé au travail (PRST), etc.

Il convient également de veiller à leur intégration dans les programmes de formation de la filière afin d'en assurer la prévention, mais aussi de réunir les conditions d'une insertion professionnelle durable, l'attractivité des métiers étant pour partie liée au traitement des enjeux sécurité et à la pénibilité.

L'exploitation forestière professionnelle est en particulier concernée, avec des enjeux majeurs pour la sécurité des chantiers de bûcheronnage et d'utilisation de matériels roulants (abattage, débusquage, débardage,...)⁵. Pour les bûcherons qui travaillent de manière occasionnelle en forêt (affouagistes, employés communaux, propriétaires forestiers...), on s'attachera par ailleurs à promouvoir le permis

⁴ Les CPHSCT permettent aux petites entreprises des secteurs de la production agricole qui n'ont ni délégués du personnel ni comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail propre de bénéficier d'une instance de concertation et de réflexion entre les partenaires sociaux pour améliorer la santé et la sécurité au travail des salariés agricoles. Les secteurs de l'exploitation forestière, de la sylviculture et des scieries notamment relèvent du champ de compétence de ces instances.

⁵ Au plan réglementaire les règles d'hygiène et de sécurité sur les chantiers forestiers font l'objet du décret n°2010-1603 du 17 décembre 2010 et de l'arrêté du 31 mars 2011.

de tronçonneuse, certificat européen dont l'objectif est d'apprendre des gestes techniques (billonnage, abattage, façonnage,...) et l'entretien de ce matériel de coupe.

Dès la première transformation, les enjeux de sécurité et de pénibilité sont également présents en raison de la nature des matériels de travail du bois (risques de coupure,..., bruit, poussières, vibrations,...), mais aussi du maniement de pièces lourdes. Sur ce dernier point, dans le secteur de la construction les architectes peuvent également jouer un rôle dans la prévention de la pénibilité au stade de la conception du bâtiment et pourront donc utilement y être sensibilisés.

Conforter les systèmes de formation des élus des communes forestières, des propriétaires privés, des gestionnaires et des exploitants forestiers

Les différents propriétaires, selon leur statut public ou privé, ainsi que les professionnels de la forêt qui interviennent à leurs côtés, sont susceptibles de bénéficier de formations adaptées à la spécificité de leur situation.

En forêt publique, la formation aux enjeux de la gestion forestière dans la multifonctionnalité revêt une importance particulière compte tenu du renouvellement des élus selon le cycle des mandats électifs. Outre les actions de fond conduites par l'union régionale des communes forestières en matière de formation, des initiatives déjà mobilisées dans le passé telles que « Penser forêt - Agir bois » pourraient être réactivées afin de développer avec les maires une information centrée sur les possibilités d'utilisation du bois.

En forêt privée, un objectif de professionnalisation de la formation sera poursuivi, visant à mieux cibler l'offre de formation par profils, à former par niveaux pédagogiques, et à moderniser les supports de formation (outils en ligne), tout en cherchant à mieux évaluer l'efficacité des actions.

Les enjeux de formation (multifonctionnalité, changement climatique, équilibre forêt gibier, nouveaux itinéraires sylvicoles, foncier forestier, gestion des entreprises,...) seront adaptés selon les publics et les besoins des territoires.

Lorsque cela est possible, la mise en place de formations mutualisées sera examinée, de

manière à optimiser le coût de mobilisation des dispositifs de formation et à concourir au

dialogue et à la cohésion de la filière.

Objectif n° III.2 : Cibler et renforcer la communication

Communiquer sur les atouts du bois et ses usages, en lien avec les grands enjeux de politiques publiques

Le renforcement des usages du bois suppose la mise sur le marché de produits performants et compétitifs, tout en s'appuyant sur une communication adaptée afin de susciter la demande du consommateur final et « imprégner » le réflexe du recours au bois dans les pratiques des professionnels.

En termes de communication, une approche valorisant le caractère naturel des cycles de production du bois en harmonie avec les écosystèmes et les performances techniques d'un matériau d'excellence sont des leviers classiques. Il serait toutefois judicieux d'en démultiplier l'effet par une mise en relation avec des enjeux forts de politiques publiques qui connaissent déjà un écho important dans les médias ou qui se traduisent par des mesures incitatives au plan économique ou fiscal.

La lutte contre le changement climatique, la transition énergétique, notamment la rénovation énergétique du bâti et les énergies renouvelables, le recours à un matériau recyclable, sain et offrant une ambiance chaleureuse, issus de ressources locales et qui présente des garanties de développement durable..., sont autant d'enjeux mobilisables en synergie avec la promotion du bois.

La communication pourrait également être axée sur le design, notamment pour des essences feuillues telles que le hêtre, le peuplier, ..., où la promotion pourrait viser à expliquer à la fois aux consommateurs et aux designers ce qui peut être fait avec ces essences en agencement. Plus généralement, pour les feuillus, il pourrait être judicieux d'aller vers les concepteurs et les designers pour « placer » les feuillus avec quelques arguments simples : esthétique, variété des essences, originalité.

Communiquer de manière volontariste auprès du grand public sur les enjeux de la sylviculture et de la récolte de bois

La bonne acceptation sociale des pratiques forestières passe par le développement de la

concertation avec les partenaires concernés, selon les enjeux pertinents localement.

Elle passe aussi par un accent sur la communication afin de sensibiliser au fait que la sylviculture et la récolte du bois ne s'opposent pas à la préservation des écosystèmes forestiers, mais participent au contraire à leur entretien. Très généralement, le public apprécie le bois, qu'il voit comme une matière noble, mais paradoxalement la coupe des arbres est mal comprise, notamment en secteur périurbain, alors même que sa conduite raisonnée permet d'entretenir la forêt.

Sous réserve des moyens financiers qui pourraient lui être consacrés, une campagne de communication grand public pourrait être engagée en région afin de sensibiliser à l'importance des enjeux, pour la filière et l'économie locale, de la sylviculture et de la récolte de bois dans le cadre de la multifonctionnalité des forêts.

D'autres voies d'action pourraient également être développées ou renforcées, par exemple :

- la mise en place sur les itinéraires de promenade en forêt, dans le cadre de schémas d'accueil du public, d'une information sur les enjeux socio-économiques de la filière et les usages du bois, aux côtés d'autres informations sur les écosystèmes et les enjeux de biodiversité ;
- l'organisation à l'attention du public de journées portes ouvertes dans les entreprises de transformation de la filière bois, dans le cadre d'actions régionales ou en déclinaison d'opérations nationales tels que « La semaine de l'industrie », portée par le ministère de l'économie et des finances ;
- la réalisation, selon une approche conjointe de sensibilisation du public et touristique, d'une « Route du bois » associée à une offre organisée de restauration, d'hôtellerie, de visite d'activités artisanales ou industrielles.

Communiquer auprès des donneurs d'ordre et des professionnels sur l'utilisation du bois en construction et rénovation

Il s'agit de communiquer auprès des collectivités, bailleurs sociaux, ..., ainsi que des architectes, maîtres d'œuvre, artisans, ..., sur l'utilisation du bois en construction et rénovation (ossature, isolation, parements, aménagement intérieurs, ...) notamment dans les secteurs résidentiel et tertiaire.

La communication développée visera en particulier à lever les freins liés aux idées reçues et appréhensions des donneurs d'ordre, par exemple concernant la tenue au feu, les performances acoustiques, ..., la longévité des matériaux bois en utilisation extérieure.

Elle ciblera les autorités locales (communes, établissements publics de coopération intercommunale...), bureaux d'étude et acteurs administratifs chargés d'instruction afin de susciter et amplifier la prise en compte des enjeux du bois construction dès la planification de l'urbanisme (schémas de cohérence territoriale, plans locaux d'urbanisme, ...).

L'affirmation du rôle central de la région Grand Est en tant que région pilote au titre de l'architecture bois devrait également être recherchée et pourrait alors contribuer à une communication facilitée envers les acteurs institutionnels et économiques. La labellisation récente, dans le cadre d'un appel à projet du ministère de la culture, de la chaire de recherche partenariale « architecture bois construction, du patrimoine au numérique », portée par l'école d'architecture de Nancy avec des partenaires académiques, économiques et culturels, traduit la faculté de la région à s'inscrire dans l'excellence à ce sujet.

De manière conjointe à la construction et à la rénovation, en milieu urbain l'usage du bois sera également promu en aménagement extérieur (signalétique, clôtures, petit mobilier urbain, ...), notamment dans les opérations de résidentialisation⁶ des bailleurs sociaux.

La participation de l'interprofession à des salons professionnels (salon « habitat et bois » d'Epinal, ...) pourra être complétée par d'autres modes de communication, par exemple une utilisation accrue des réseaux sociaux, selon les orientations définies par son conseil d'administration.

⁶ Action de rénovation urbaine visant à améliorer le cadre de vie des quartiers d'habitat social notamment par l'aménagement des espaces extérieurs.

Promouvoir la certification forestière et les démarches qualité adaptées à chaque secteur

La certification forestière, permettant de garantir au consommateur que le bois est issu de forêts gérées durablement, sera promue afin de susciter son développement, ainsi que les démarches qualité transverses ou propres à chaque secteur : pépinières, travaux forestiers (QualiTerritoires⁷), etc.

La région est déjà très bien positionnée en matière de certification forestière, avec 60% de certification fin 2014, contre moins de 40% en moyenne en France métropolitaine.

Sensibiliser les propriétaires forestiers privés à l'assurance et à l'épargne d'assurance

Les outils fiscaux de soutien au développement de l'assurance forestière sont de différentes natures. Ils comprennent le DEFI assurance, des dispositifs spécifiques d'assurance tempête dans le cadre du DEFI assurance, notamment « Sylvassur » développé par Forestiers privés de France, ou encore des dispositifs d'épargne assurance comme le compte d'investissement forestier et d'assurance (CIFA)⁸.

A compter du 1er janvier 2017, les propriétaires forestiers sinistrés non assurés contre le risque tempête ne pourront plus faire l'objet d'une prise en charge de l'Etat en matière de nettoyage et de reconstitution des peuplements forestiers (art. L351-1 et 2 du code forestier), contrairement à ce qui s'était produit à la suite des tempêtes de 1999 et 2009. Il sera donc de la responsabilité du propriétaire de prendre une assurance dommages, au risque sinon de ne pouvoir faire face à de tels sinistres : il s'agit donc d'un enjeu significatif pour la forêt privée et la filière bois en région.

Les propriétaires forestiers privés seront sensibilisés aux enjeux de l'assurance et de l'épargne d'assurance dans le cadre des actions d'information du CRPF et des syndicats professionnels de la forêt privée.

⁷ Créée en 2006, à l'initiative de la fédération nationale des entrepreneurs des territoires, l'association professionnelle QualiTerritoires est destinée à attester de la compétence d'une entreprise à intervenir sur les activités spécifiques de travaux agricoles, forestiers et ruraux.

⁸ Des réflexions à l'échelon national pourraient conduire à une évolution de ces dispositifs, dont le projet de création d'un fonds national de garantie des risques forestiers présenté au comité national de gestion des risques forestiers du 2 septembre 2016.

Communiquer auprès des scolaires et des demandeurs d'emploi sur les enjeux de la filière et motiver à ses métiers

Susciter l'intérêt des jeunes et des demandeurs d'emploi pour les métiers de la filière est un enjeu capital pour en assurer la pérennité.

Vis-à-vis des scolaires

Les actions de sensibilisation des scolaires peuvent s'envisager selon des modalités adaptées à différents âges, en prenant appui sur des orientations de découverte en lien avec des apprentissages pédagogiques (sciences du vivant, économie,...) dès l'école primaire et en donnant des informations plus concrètes sur les métiers à partir du collège.

On s'attachera à relayer en région l'opération nationale « La forêt s'invite à l'école »⁹, destinée, chaque année, en lien avec la journée internationale des forêts, à sensibiliser le public scolaire des écoles, collèges et lycées à la gestion durable des forêts.

Il sera veillé à nouer des relations fortes avec les centres d'information et d'orientation (CIO) et le corps enseignant afin de susciter le réflexe « filière forêt bois » et conforter la mise en place de relais directs de sensibilisation au sein des établissements. Une présentation et une valorisation de l'offre de formation pourront être envisagées avec l'office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP). Les élèves de l'enseignement secondaire, ainsi que les parents, pourront être sensibilisés à l'intérêt des métiers le plus en amont, avant que les choix d'orientation ne commencent à s'opérer. L'attractivité des métiers pourrait être renforcée en communiquant sur les perspectives d'évolution de carrière et en stimulant l'intérêt pour les formations en lien avec le développement de la mécanisation, de l'informatique embarquée et de la robotisation.

On pourrait également s'inspirer d'actions spécifiques de sensibilisation déjà conduites dans le passé pour certaines branches d'activité de la filière, probablement transposables à d'autres branches, par exemple :

⁹ Cette opération est organisée par le ministère chargé de la forêt et l'office français de la fondation pour l'éducation à l'environnement en Europe, en lien avec le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, et l'interprofession nationale France Bois Forêt.

- l'option « métiers études bois ameublement » du collège Pierre et Marie Curie de Neufchâteau (Vosges) ;
- le concept « Mobi-découverte », développé en liaison avec les industries françaises de l'ameublement et dont l'ambition était de faire découvrir l'histoire et le processus de création et de fabrication de mobilier aux élèves de primaire.

Sous réserve des décisions de son conseil d'administration, l'interprofession pourrait être invitée à inclure des actions de communication envers les scolaires dans son programme d'action, en liaison avec les autorités académiques¹⁰ et le Conseil régional.

Plus largement, d'autres vecteurs de sensibilisation pourraient être mobilisés afin de sensibiliser les jeunes : centres d'interprétation de la nature, pôles enfance jeunesse des communautés de communes, associations ou fondations de type « La main à la pâte », centres de découverte scientifique et technique de type « Le Vaisseau » à Strasbourg, etc.

Vis-à-vis des demandeurs d'emploi

Depuis le début de la crise économique en 2008, le nombre de demandeurs d'emploi a connu une augmentation importante. Il est donc essentiel de favoriser leur retour à l'emploi, selon un accompagnement adapté.

Dans le contexte de la filière, il s'agira de favoriser l'insertion des demandeurs d'emploi dans des dispositifs de formation qui répondent à leur situation individuelle, avec l'objectif d'une insertion professionnelle durable.

Le développement d'actions spécifiques de communication ou de relais de promotion pourrait être envisagé en liaison avec les acteurs intervenant en région dans le domaine de l'emploi et des métiers : salons ou forums des métiers, sites Web donnant des informations sur les métiers de la filière et les formations, bourses d'emploi¹¹, etc.

¹⁰ Académies de Strasbourg, Reims et Metz-Nancy pour l'éducation nationale, DRAAF pour l'enseignement agricole et forestier.

¹¹ Sites des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole proposant des formations dans le secteur forestier, sites de France Bois Région intégrant une information localisée (<http://www.metiers-foret-bois.org/>, <http://www.franceboisregions.fr/bourse-d-emplois/>), site de l'association nationale emploi formation en agriculture, etc.

En particulier, l'accent devrait être porté sur les métiers de l'amont de filière, qui peinent le plus à être pourvus, éventuellement dans un cadre d'action plus large sur les métiers de l'agriculture ou de l'environnement.

Pour les personnes particulièrement éloignées de l'emploi, dont il convient de favoriser l'insertion dans la vie sociale et professionnelle par le biais de contrats de travail spécifiques, on veillera à prendre appui sur les structures d'insertion par l'activité économique.

Projet

ANNEXE
SYNTHÈSE DES ACTIONS À METTRE EN OEUVRE

Orientation stratégique	Objectif	Action	Pilote(s)	Priorité (*)
Dynamiser la formation et la communication	Adapter les formations initiales et continues	Mobiliser l'expertise sur les besoins en formation en lien avec les professionnels		
		Mettre en place un accord d'engagement de développement de l'emploi et des compétences (EDEC)		
	Cibler et renforcer la communication	Communiquer de manière volontariste auprès du grand public sur les enjeux de la sylviculture et de la récolte de bois		
		Communiquer auprès des scolaires et des demandeurs d'emploi sur les enjeux de la filière et motiver à ses métiers		

- priorité 1 : action de première importance appelant une forte attention et une traduction opérationnelle rapide en phase de mise en œuvre des PRFB/Contrats de filière.
- priorité 2 : action d'importance mais susceptible soit de requérir un niveau d'attention moins soutenu soit d'impliquer une traduction opérationnelle plus exigeante, qui suppose de s'inscrire dans la durée.
- priorité 3 : action d'intérêt mais pouvant éventuellement appeler un traitement différé au regard des autres priorités.